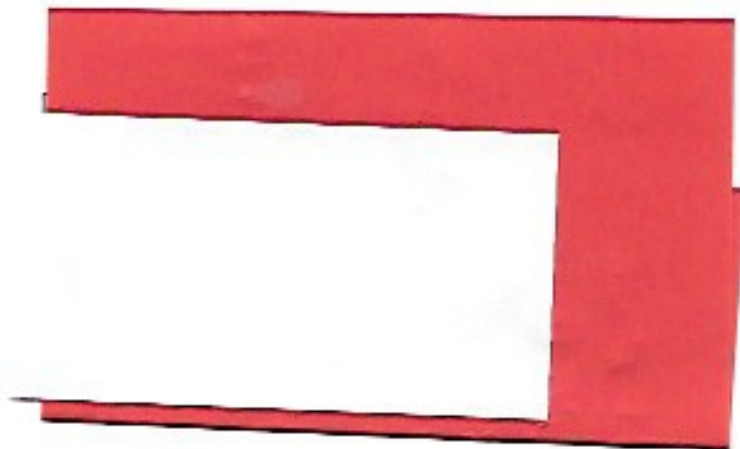


**M.C.B**



**Motorhome Club Belge  
A.S.B.L.**

*Bruxelles*, le *6 février 1996*



Votre lettre du  
*30/01/96*

Vos références

Nos références  
*DN/965*

Annexes

Objet

*Monsieur,*

*Pour répondre à votre lettre du 30 janvier 1996, aucun règlement ne stipule qu'il faut être propriétaire d'un motorhome pour adhérer au club.*

*Il va cependant de soit qu'il faut tout de même avoir le projet à plus ou moins brève échéance de pratiquer ce mode de tourisme pour pouvoir participer activement aux sorties et activités de l'association.*

*Il faut également garder à l'esprit que nous n'accepterons pas un fourgon aménagé s'il n'est pas un "VEHICULE D'USINE" construit, équipé et immatriculé en "VEHICULE DE CAMPING"*

*En ce qui concerne "LA STRADA" il est inconnu à ce jour et personne ne peut me dire à quoi il ressemble. A mon avis, cela ne devrait pas poser de problème à votre affiliation éventuelle.*

*J'espère avoir répondu à votre attente et je vous prie d'agréer, Monsieur LORJAUX, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*Henri DELMOTTE*

*président du MCB*